

# Islande, futur 28e membre de l'UE: quelles implications?

OPINION

L'hypothèse d'une adhésion de l'Islande à l'Union européenne connaît aujourd'hui un regain de crédibilité. Ce repositionnement s'explique principalement par l'évolution récente de l'environnement géopolitique. Il demeure toutefois conditionné à l'approbation de la population islandaise, qui reste loin d'être garantie. De son côté, Bruxelles devra faire preuve de flexibilité. Enfin, cette éventuelle adhésion aurait des répercussions significatives sur l'AELE, et, par extension, sur la Suisse.

L'Islande fait face à des préoccupations sécuritaires accrues, notamment en raison des déclarations de Donald Trump évoquant une éventuelle annexion du Groenland. Que l'ancien président américain ait, notamment à Davos, confondu l'Islande avec le Groenland a de quoi provoquer l'inquiétude.

Par ailleurs, les incertitudes entourant la pérennité des engagements militaires des Etats-Unis contribuent à alimenter les craintes à Reykjavik. Bien que l'Islande soit membre de l'OTAN et bénéficie d'un accord de défense bilatéral avec Washington, elle ne dispose pas de forces armées permanentes et se trouve dans une situation de grande vulnérabilité.

Dans ce contexte, l'UE a entrepris une révision approfondie de sa stratégie arctique et a enfin compris qu'elle devait être plus active dans cette région.

Tous ces éléments incitent l'Islande à reconsidérer sa position vis-à-vis de l'UE. La clause de solidarité en matière de défense ainsi que le renforcement progressif de la politique européenne de sécurité apparaissent dès lors comme des éléments déterminants dans cette réévaluation stratégique.

Le gouvernement islandais a proposé d'organiser un référendum le 29 août 2026.



RENÉ SCHWOK

PROFESSEUR HONORAIRE EN ÉTUDES EUROPÉENNES  
À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## **Les incertitudes entourant la pérennité des engagements militaires des Etats-Unis contribuent à alimenter les craintes à Reykjavik**

Celui-ci ne portera pas directement sur une entrée dans l'UE, mais sur une étape préalable: la reprise des négociations d'adhésion, suspendues depuis 2013. En cas de victoire du oui, ces discussions seraient relancées.

Un second référendum serait organisé ultérieurement pour approuver (ou rejeter) l'adhésion définitive. La situation reste politiquement ouverte. Une majorité semble favorable à reprendre les négociations (environ 57%). Mais le soutien à l'adhésion elle-même est plus ténu (environ 44% favorables, selon certains sondages).

La précédente tentative d'adhésion de l'Islande à l'UE avait été suspendue à la suite de tensions avec Bruxelles concernant les droits de pêche.

Or, la pêche constitue un pilier central de l'économie islandaise: les produits de la mer représentent près de 40% de la valeur des exportations du pays. Dans ce contexte, l'Islande redoute que la politique commune de la pêche (PCP) de l'UE ne remette en cause son contrôle sur ses zones maritimes.

Le modèle islandais diffère sensiblement de celui de l'UE. L'Islande a structuré son secteur halieutique selon une logique entrepreneuriale, tandis que, dans l'UE, la pêche relève davantage d'une politique régionale largement subventionnée.

Pour relancer les perspectives d'adhésion, Bruxelles devra donc envisager des dérogations spécifiques en matière de politique de la pêche. Le commissaire européen chargé de ce domaine, Costas Kadiis, vient à ce propos d'annoncer que des solutions pouvaient être trouvées sur les points de blocage, notamment en ce qui concerne le partage des stocks halieutiques.

Une éventuelle adhésion de l'Islande à l'UE entraînerait automatiquement son retrait de l'AELE (l'Association européenne de libre-échange) ainsi que de l'EEE (Espace économique européen). Le pilier AELE de l'EEE ne compterait alors plus que deux pays: la Norvège et le Liechtenstein.

Dans un tel contexte, il paraît difficile d'imaginer le maintien en l'état de ce mécanisme, déjà perçu comme complexe et relativement lourd à gérer.

Oslo pourrait dès lors être amené à reconsidérer sa relation avec l'UE, en s'orientant éventuellement vers un modèle proche de celui des bilatérales III.

Quant à la Suisse, une telle évolution du paysage européen poserait inévitablement de nouvelles questions par rapport à la pertinence et à l'avenir de sa voie bilatérale. ■